



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0005 /CAB.MIN/MINES/01/2019 DU 21 JAN 2019
PORTANT AGREMENT AU TITRE DE BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES
AU PROFIT DE LA SOCIETE WORD MINING COMPANY SARL « WMC »

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 018/001 du 09 mars 2018 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée par l'Ordonnance n° 18/024 du 15 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018 spécialement en ses articles 418 à 424 ;

Considérant la demande d'agrément au titre de Bureau d'Etude Environnementales introduite en date du 1^{er} mars 2018, et les pièces requises y jointes à cette demande par le Bureau d'Etudes Environnementales dénommé **WORD MINING COMPANY Sarl « WMC »** est les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable de la Direction de Protection de l'Environnement Minier ;



A R R E T E :

Article 1^{er} :

L'agrément au titre de Bureau d'Etudes Environnementales est accordé à la Société dénommée « **WORD MINING COMPANY Sarl « WMC »** ; dont références ci-dessus :

- Siège social : 40, Avenue Mwepu, local 16 Bâtiment Tshombe, Lubumbashi/Haut-Katanga ;
- Numéro de Registre de Commerce et de Crédit Mobilier : CD/KIN/RCCM/14-B-3090 ;
- Identification Nationale : 6-910-N52143A ;
- Numéro Impôt : A1301538M ;

Article 2 :

La Société **WORD MINING COMPANY Sarl « WMC »**, est habilitée à vérifier et certifier pour le compte de la Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier et/ou du Comité Permanent d'Évaluation, la conformité des plans environnementaux par rapport à la réglementation en la matière et aussi à réaliser les audits environnementaux.

Article 3 :

La durée de validité de l'agrément est de cinq (05) ans, renouvelable, à compter de la date de la signature du présent Arrêté.

Article 4 :

La Société **WORD MINING COMPANY Sarl « WMC »** est tenue de ce conformer à la réglementation minière en vigueur, notamment aux dispositions des articles 216 du Code Minier ainsi qu'à celles des articles 501 à 505 du Règlement Minier.

Article 5 :

Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa le 27 Juin 2019

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- Direction des Mines : 1
- D.P.E.M : 1
- Div. Prov./ des Mines & Géologie du ressort : 1
- **WORD MINING COMPANY Sarl « WMC »** : 1

9